

Projet de loi

autorisant l'État à participer au financement du développement de logements abordables du projet « J.F. Kennedy-Sud » au Kirchberg, Ville de Luxembourg

Avis du Conseil d'État

(24 février 2026)

En vertu de l'arrêté du 26 novembre 2025 du Premier ministre, le Conseil d'État a été saisi pour avis du projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière, un « check de durabilité – Nohaltegkeetscheck » ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

Considérations générales

Le projet de loi sous avis a pour objet d'autoriser le Gouvernement à participer au financement du développement de logements abordables du projet « J.F. Kennedy-Sud » sis au Kirchberg, Ville de Luxembourg, et déclaré d'intérêt général.

Examen des articles

Article 1^{er}

Le commentaire des articles omet de préciser la date de la séance du Gouvernement en conseil au cours de laquelle le projet « J.F. Kennedy-Sud » a été déclaré d'intérêt général. Au vu des renseignements reçus, le Conseil d'État constate que ledit projet a été déclaré d'intérêt général par le Gouvernement en conseil en sa séance du 17 octobre 2025.

Articles 2 à 4

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Article 1^{er}

Il est proposé de reformuler le paragraphe 1^{er} de la manière suivante :
« (1) Le Gouvernement est autorisé à participer au financement du développement de logements abordables du projet « J.F. Kennedy-

Sud », sis au Kirchberg, Ville de Luxembourg et déclaré d'intérêt général, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial pour le logement abordable. »

En ce qui concerne le paragraphe 2, le Conseil d'État tient à signaler que les institutions, ministères, administrations, services, organismes, etc., prennent une majuscule au premier substantif uniquement, pour écrire « Société nationale des habitations à bon marché ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 16 votants, le 24 février 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Vice-Président,

s. Alain Kirsch